



République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Saverne
SARREWERDEN - COMMUNE

Procès verbal

Le lundi 27 avril 2026 à 20 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean TAESCH.

Secrétaire de la séance : Tiffany SCHEIDER - BLEICHNER

Présents : Jean TAESCH, Lucien MUHLMANN, Sylvain WEBER, Thierry ADAM, Arnaud BACH, Francis SCHNEIDER, Jérôme PFAADT, Frédérique RIEGER, Célestine STOEENNER, Charlotte BAEHR, Mélanie WILLIG - KARCHER, Murielle KASTENDEUCH, Christophe WILBERT, Tiffany SCHEIDER - BLEICHNER

Représentés : Sylvie LECOMTE représentée par Lucien MUHLMANN

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- 1° - Approbation du Conseil du 08/04/2026
- 2° - Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) des Budgets : Principale, Lotissement et Transport Scolaire.
- 3° - Comptes Financiers Uniques (CFU) des Budgets : Principale, Lotissement et Transport Scolaire.
- 4° - Affectation des résultats de Fonctionnement
- 5° - Vote des 4 taxes communales
- 6° - Budget Primitif 2026 Commune
- 7° - Budget Primitif 2026 Transport Scolaire
- 8° - Budget Primitif 2026 Lotissement Les Alouettes
- 9° Divers

Délibérations du conseil :

1. Approbation du Conseil du 08/04/2026 (N° DE_033_2026)

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 08/04/2026. Le

Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

Délibération : adoptée

2. Approbation des comptes de gestion 2025 (N° DE_034_2026)

OBJET : Approbation des comptes de gestion du Receveur exercice 2025.

Le Conseil municipal après délibération :

-Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le Trésorier :

ØService Transport Scolaire

ØLotissement « les Alouettes » 5^{ème} tranche

ØCommune

Visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

3. Compte Financier Unique 2025 Commune (N° DE_035_2026)

OBJET : Compte financier unique Commune exercice 2025Le Conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 de la Commune présenté par le 1^{er} Adjoint, le Maire s'étant retiré, et après délibération :

-Approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2025 de la Commune à savoir :

a) Fonctionnement	:	Dépenses	:	807 772.23 €
		Recettes	:	857 783.79 €
Excédent de fonctionnement	:		:	+ 50 011.56 €
b) Investissement	:	Dépenses	:	408 293.03 €
		Recettes	:	160 720.44 €
Déficit d'investissement	:		:	- 247 572.59 €

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

3.1 Comptes Financiers Uniques 2025 - Lotissement (N° DE_036_2026)

OBJET : Compte financier unique Lotissement « Les Alouettes » 5ème tranche exercice 2024

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 du Lotissement « Les Alouettes » 5ème tranche présenté par le 1^{er} Adjoint, le Maire s'étant retiré, et après délibération :

-Approuve à l'unanimité le compte financier unique de l'exercice 2025 du Lotissement « Les Alouettes » 5ème tranche à savoir :

a) Fonctionnement	:	Dépenses	:	0,00 €
		Recettes	:	0,00 €
Fonctionnement	:			0,00 €
b) Investissement	:	Dépenses	:	0,00 €
		Recettes	:	117 145,28 €
Investissement	:			- 117 145,28€

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme

Délibération : adoptée

3.2 Compte Financier Unique 2025 - Transport Scolaire (N° DE_037_2026)

Objet : Compte financier unique budget Transport scolaire exercice 2025

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Transport Scolaire présenté par le 1^{er} Adjoint, le Maire s'étant retiré, et après délibération :

-Approuve, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Transport Scolaire à savoir :

a) Fonctionnement	:	Dépenses	:	46 198.05 €
		Recettes	:	43 752.84 €
Excédent d'exploitation	:			- 2 445.21 €
b) Investissement	:	Dépenses	:	0,00 €
		Recettes	:	7 200.00 €

Excédent d'investissement : 7 200.00 €

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

4. Affectation des résultats de fonctionnement 2025 - Transport Scolaire (N° DE_038_2026)

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget Transport Scolaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire :

après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du Transport Scolaire.

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

-constatant que le compte administratif présente :

Ø - un excédent de fonctionnement de : - 2 445.21 €

Ø - un excédent d'investissement de : + 7 200.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation, à l'unanimité, comme suit :

-Budget Primitif 2026

Dépenses Fonctionnement

c/002 Excédent reporté de Fonctionnement : + 1 101.33

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

4.1 Affectation des résultats de fonctionnement 2025 - Commune (N° DE_039_2026)

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la Commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire :

-Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 de la Commune

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

-Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : + 50 011.56 €

- un déficit d'investissement de : - 247 572.59 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement, à l'unanimité, comme suit :

-Budget Primitif 2026

Recettes de fonctionnement

C/002 : Excédent reporté de fonctionnement : 203 313.64 €

C/1068 : A la couverture d'autofinancement et/ou le virement prévu au BP : 125 022.53 €

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

4.2 Affectation des résultats de fonctionnement 2025 -Lotissement (N° DE_040_2026)

OBJET : Affectation du Résultat de Fonctionnement - Budget Lotissement « Les Alouettes » 5° tranche.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire :

-Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du Lotissement « Les Alouettes » 5° tranche

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

-Constatant que le compte administratif présente :

Ø - un déficit de fonctionnement de : - 117.145,28 €

Ø - un excédent d'investissement de : 00,00€

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement, à l'unanimité, comme suit :

-Budget Primitif 2026

Dépenses de fonctionnement

C/002 : Résultat antérieur reporté : 117.145,28 €

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

5° Vote des 4 taxes communales (N° DE_041_2026)

OBJET : Vote des Taxes 2026

Par délibération du 31/03/2025 , le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 26.44 %

TFPNB : 39.28 %

TH : 16.33 %

CFE : 16.12 %

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026, et donc de les porter à :

TFPB : 26.44 %

TFPNB : 39.28 %

TH : 16.33 %

CFE : 16.12 %

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

6° Budget Primitif 2026 Commune (N° DE_042_2026)

OBJET : Budget Primitif 2026 de la Commune.

Le Conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité, le Budget Primitif exercice 2026 de la Commune présenté par le Maire à savoir :

a) Fonctionnement

- Recettes : 1 565 212.02 €
- Dépenses : 1 565 212.02 €

b) Investissement

- Recettes : 820 260.71 €

- Dépenses : 820 260.71 €

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

7° Budget Primitif 2026 Transport Scolaire (N° DE_043_2026)

OBJET : Budget Primitif 2026 du Transport Scolaire.

Le Conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité, le Budget Primitif exercice 2026 du Transport scolaire présenté par le Maire à savoir :

a) Fonctionnement

- Dépenses : 55 450.00 €
- Recettes : 55 450.00 €

b) Investissement

- Dépenses : 31 531.62 €
- Recettes : 31 531.62 €

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

8° Budget Primitif 2026 Lotissement Les Alouettes 5 ° tranche (N° DE_044_2026)

OBJET : Budget Primitif Lotissement « Les Alouettes » 5ème tranche exercice 2026

Le Conseil Municipal après délibération approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif exercice 2026 du Lotissement « Les Alouettes » 5^{ème} tranche présenté par le Maire à savoir :

a) Fonctionnement :

- Dépenses : 117.145,28 €
- Recettes : 117.145,28 €

b) Investissement :

- Dépenses : 00,00 €
- Recettes : 00,00 €

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations

Pour extrait conforme

Délibération : adoptée

9° Divers (N° DE_045_2026)

Le Maire informe que, dans la délibération N° DE_025_2026 du 8 avril 2026, reçue le 10 avril 2026 par la préfecture, la commune a désigné les membres de la commission d'appel d'offres. Cependant, le maire figure parmi les trois membres titulaires, ce qui contrevient aux dispositions applicables aux communes de moins de 3500 habitants, où la commission doit comprendre, en plus du maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants. Afin d'éviter tout contentieux, il demande que les membres de la commission démissionnent, et qu'une nouvelle délibération soit adoptée, dans laquelle seront désignés trois membres titulaires et trois membres suppléants, conformément à la réglementation.

La nouvelle Commission d'appel d'offres :

TITULAIRES :

Mme STOEENNER Célestine

Mr PFAADT Jérôme

Mr SCHNEIDER Francis

SUPPLEANTS :

Mr WEBER Sylvain

Mr MUHLMANN Lucien

Mr ADAM Thierry

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations.

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

9.1 Divers (N° DE_046_2026)

Le conseil Municipal, suite à la décision conjointe des mairies de Sarrewerden, Diedendorf et Wolfkirchen de mettre fin au contrat de prestation en cours avec la Toque Dorée concernant les repas de la cantine scolaire et du périscolaire, décide à l'unanimité, l'arrêt du contrat. Un nouveau contrat sera conclu avec l'APEAI Alsace Bossue, à compter du 1er septembre 2026, sur la base du devis transmis. Le conseil autorise le maire à notifier la rupture du contrat actuel avec la Toque Dorée et à signer le nouveau contrat de prestation avec l'APEAI Alsace Bossue.

Délibération : adoptée

Jean TAESCH
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke at the bottom, a vertical stroke on the left, and a large, stylized loop on the right.

Tiffany SCHEIDER - BLEICHNER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, scribbled pattern of overlapping lines and loops, with a long horizontal stroke extending to the left and right.